



## Administrateur ad hoc et mineurs victimes

---

### Objectifs de la formation

L'administrateur ad hoc est une personne de plus de 30 ans, digne de confiance, désignée par un magistrat pour assurer la protection des intérêts d'un mineur, en cas de conflit avec ses parents (ou l'un d'eux).

L'administrateur ad hoc est désigné parmi les proches de l'enfant ou sur une liste de personnalités. Ainsi, le procureur de la République ou le juge d'instruction, saisi de faits commis volontairement contre un mineur, peut désigner un administrateur ad hoc, lorsque ses parents (ou l'un d'eux) n'assurent pas complètement la protection de ses intérêts. Cette personne peut se constituer partie civile au nom et pour le compte du mineur.

- Mener une mission d'administrateur ad hoc de la désignation au placement puis à la gestion des fonds.
- Se positionner face aux différents partenaires de la mission (avocat, magistrats, services de protection de l'enfance...).
- Expliquer la mission à l'enfant victime et le suivre dans toutes les démarches.

### Public

Administrateurs ad hoc nouvellement nommés en priorité afin de mener des missions auprès des mineurs victimes d'infractions pénales.

France Victimes ne forme que pour ces missions et non pour les missions d'accompagnement des mineurs isolés.

### Prérequis

Avoir entre 30 et 70 ans et en priorité les personnes ayant déposé une demande d'habilitation auprès de la Cour d'appel

### Contenu

- Les attentes de la Chancellerie
- Le statut d'administrateur ad hoc
- Les prescriptions
- Le rôle de l'administrateur ad hoc et l'exercice de la mission
- Approches médicales, expertises
- Les liens entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Les liens avec les magistrats
- Analyse de dossiers

### Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, exercices et cas pratiques.

### Évaluation

Évaluation sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes.

Remise d'une attestation individuelle de formation.

### Formation animée par :

**Aude Camagne** - administrateur ad hoc et directrice de l'APRESS (France Victimes 38)

**Laure Lehugeur** - magistrate

**Clotilde Bremond** – avocate

**Jean-Paul Potus** – expert psychiatre

**Noëlle Magaud-Voulland** – psychologue clinicienne

### 15 personnes maximum

### Lieu, dates, durée

Paris

4,5 jours = 27 heures

- du 6 au 10 septembre 2021 – début de la formation le 6/09 à 14h

### Coût

- Adhérents France Victimes : 450 €
- Partenaires : 675 €